NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/L.7
15 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 47 de l'ordre du jour

CELEBRATION DU CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN 1995

Australie : projet de résolution

Cinquantième anniversaire de la Déclaration
des Quatre Nations sur la sécurité générale

L'Assemblée générale,

Rappelant que, le 30 octobre 1943, a été adoptée à Moscou la Déclaration des Quatre Nations sur la sécurité générale qui appelait notamment à instituer dès que faire se pourrait, en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, une organisation internationale générale fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats pacifiques et dont tous ces Etats petits ou grands seraient membres,

Décide de célébrer le cinquantième anniversaire de la Déclaration des Quatre Nations sur la sécurité générale en date du 30 octobre 1943 à sa séance plénière du 1er novembre 1993.

93-55995 (F) 151093 151093